

# ANALYSE DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE

Septembre 2023

<b>1. Décryptage de la filière.....</b>	<b>2</b>		
1.1 Introduction .....	2	2.2 Économie circulaire et gestion des déchets .....	9
1.2 Principales caractéristiques du marché.....	3	2.3 Eau .....	10
1.3 Analyse SWOT .....	4	2.4 Intensité énergétique .....	11
1.4 Financements et M&A .....	5	2.5 Santé et sécurité des employés.....	12
1.7 Thématiques à débattre à destination des commerciaux .....	6	2.3 Thématiques à débattre à destination des commerciaux (ESG).....	13
<b>2. ESG .....</b>	<b>7</b>	<b>3. Glossaire .....</b>	<b>14</b>
2.1 Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement.....	8		

## DÉFINITIONS

L'**industrie agroalimentaire** (en abrégé **IAA**), encore appelée **industrie alimentaire**, est l'**ensemble des activités industrielles qui transforment des matières premières issues de l'agriculture, de l'élevage ou de la pêche en produits alimentaires destinés essentiellement à la consommation humaine**. Ainsi, l'industrie alimentaire ne comprend pas l'agriculture qui élève les produits vivants ou cultive les plantes et fruits. Les entreprises de la filière agroalimentaire commercialisent leurs produits soit à d'autres industries agroalimentaires, soit à des circuits de distribution (grossistes, grandes et moyennes surfaces, commerces de détail, restauration hors domicile), soit directement auprès des consommateurs.

Huit grandes familles composent l'industrie agroalimentaire :



**L'INDUSTRIE DE LA VIANDE**



**LA FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ÉLABORÉS**



**L'INDUSTRIE LAITIÈRE**



**LA FABRICATION DE PRODUITS À BASE DE CÉRÉALES**



**L'INDUSTRIE SUCRIÈRE**



**LA FABRICATION D'HUILES, DE CORPS GRAS ET DE MARGARINES**



**LA FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES DIVERS :**  
chocolat, confiserie, café et thé conditionnés, épices, herbes aromatiques, condiments, vinaigres, sauces préparées, aliments diététiques, aliments pour bébés, produits de régime, petits déjeuners, entremets, desserts, bouillons, potages, levures, etc.



**LA FABRICATION DE BOISSONS ET ALCOOLES**

Les entreprises de l'agroalimentaire doivent actuellement faire face à plusieurs défis qui mettent ainsi en danger leur business model, mettant plus largement en péril la souveraineté alimentaire en France :

- **Sociétaux** : réduction du gaspillage, solidarité et éthique, responsabilité sociétale des entreprises, équilibre nutritionnel, bien-être animal
- **Sociaux** : plaisir, convivialité, facilité d'achat et d'utilisation
- **Environnementaux** : durabilité et respect de l'environnement, changement climatique, résilience
- **Sanitaires** : santé et sécurité sanitaire
- **Économiques** : modernisation des outils industriels, prix des aliments, revenus des agriculteurs, rentabilité des entreprises, parts de marché et compétitivité, attractivité de l'emploi
- **Technologiques** : conception de processus alimentaires intégrés à une chaîne écoresponsable, qualité et traçabilité, outils numériques

## PANORAMA

Le secteur agricole et agroalimentaire est l'un des secteurs qui contribue le plus à la puissance exportatrice française. Il est le **3<sup>ème</sup> contributeur à la balance commerciale française**, avec **8 Md€ en 2021**, après les secteurs aéronautique et spatial (19,7 Md€) et chimie, parfums, cosmétique (15,2 Md€).

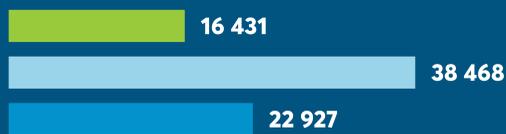
Cinq régions (Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Île-de-France) regroupent **54% des ETP** des établissements dont l'activité principale relève des IAA (hors artisanat commercial) et du commerce de gros agroalimentaire.

Des disparités existent également selon les productions : le secteur des **produits laitiers** est le premier contributeur au chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire française avec **41,3 Md€ (soit 21% du CA des IAA)**, devant celui de la **viande et préparation à base de viande** avec **36,2 Md€ (soit 18%)**, et celui de la **fabrication de boissons** avec **32,3 Md€ (soit 16%)**.

En 2021, suivant la même dynamique que la moyenne des IAA dans les autres pays européens (zone euro), le chiffre d'affaires des IAA françaises s'accroît nettement (**+7,8% sur un an**), après une diminution de 1,4% en 2020. Cette hausse est due à l'effet combiné de la **hausse de la production en volume (+2,9% en 2021)** et de la **hausse des prix** (prix à la production des IAA +2,1% en 2021). Il faut souligner que cette croissance reste bien au-dessus de celle des années d'avant crise, donc il ne s'agit en aucun cas d'un effet de rattrapage, contrairement aux autres industries.

## CHIFFRES CLÉS DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES (2019)

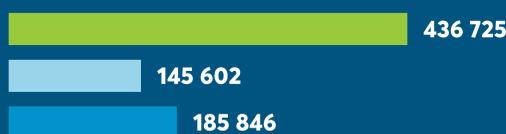
### ENTREPRISES



### CHIFFRE D'AFFAIRES HT (M€)



### EFFECTIFS SALARIÉS (ETP)



### VALEUR AJOUTÉE (M€)

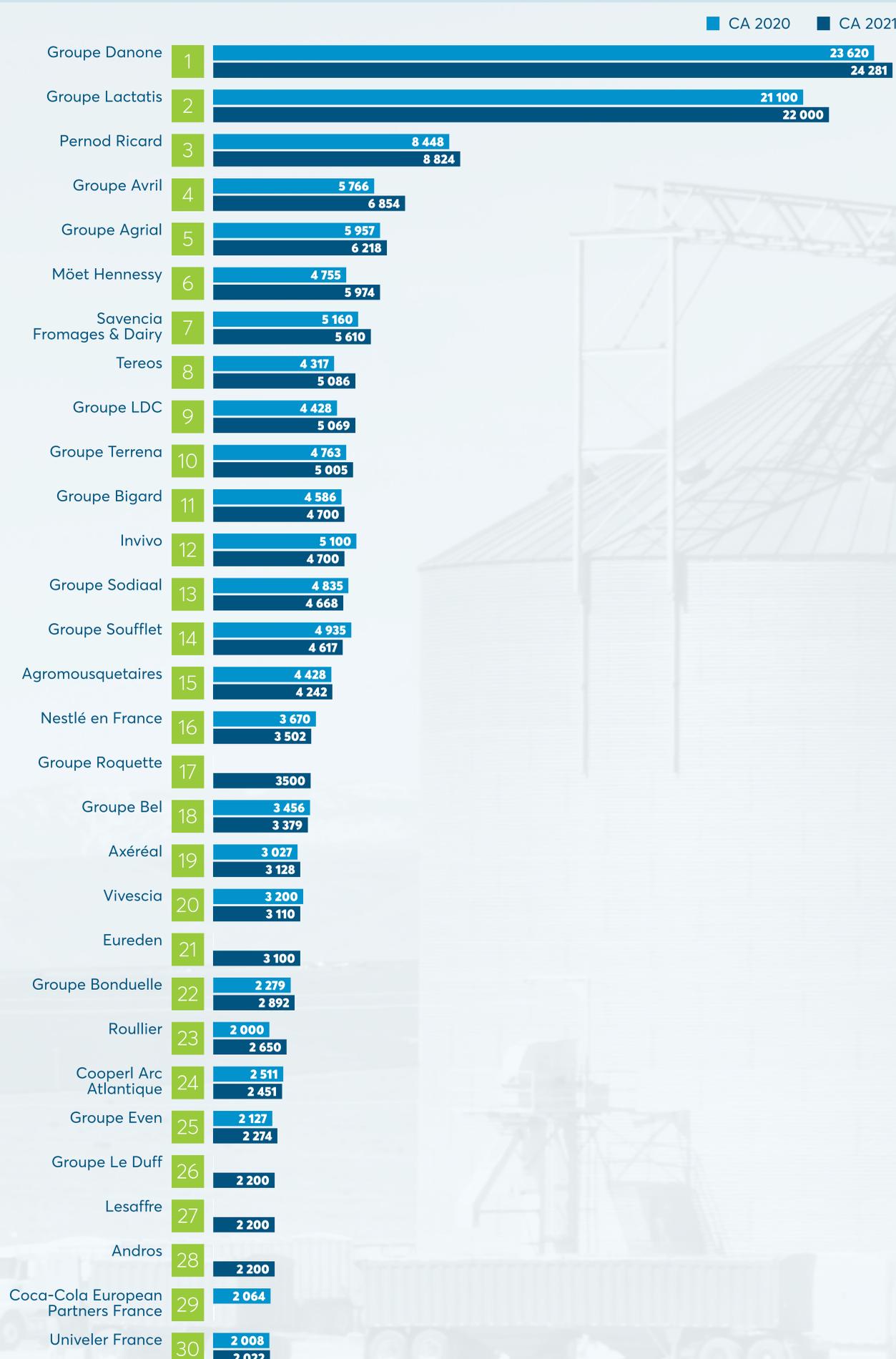


■ Industries agroalimentaires\*   ■ Artisanat commercial   ■ Commerce de gros de produits agroalimentaires

\* (y compris fabrication de boissons)

IAA, artisanat commercial et commerce de gros agroalimentaire, DOM inclus

## CLASSEMENT DES 30 PREMIERS GROUPES FRANÇAIS EN 2021 SELON LE CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)



N.B. : 8 coopératives étaient présentes dans le classement 2020 des 25 leaders français.

Si le classement ci-dessus est trusté par de grands groupes, en 2019, la filière agroalimentaire française restait constituée d'une très grande majorité de **microentreprises** (moins de 10 salariés) à **81%**, et de **petites et moyennes entreprises** (PME de 10 à 249 salariés) à **17%**, soit **98% de TPE-PME**. Cependant, les entreprises de **taille intermédiaire** (de 250 à 5 000 salariés) et les **grandes entreprises** (plus de 5 000 salariés), au nombre de **315**, réalisent **84%** du chiffre d'affaires et **92%** du chiffre d'affaires à l'exportation. Les **23 plus grandes entreprises** génèrent la **plus grande part du chiffre d'affaires (43%)**, de la **valeur ajoutée (40%)** et du **chiffre d'affaires à l'exportation (54%)** du secteur.

## ANALYSE SWOT

Il semble intéressant de se pencher sur une analyse SWOT de la filière agroalimentaire en France afin de comprendre les principales dynamiques qui la traversent\* :

### Forces

- **Innovation** : les entreprises de l'agroalimentaire sont plus nombreuses à innover que dans les autres secteurs manufacturiers.
- **Rayonnement à l'international** : en 2021, la France reste le 6ème pays exportateur de produits agricoles et agroalimentaires mondial avec une part de marché de 4,5%, derrière les États-Unis (9,6%), les Pays-Bas (6,9%), le Brésil (5,4%), l'Allemagne (5%) et la Chine (4,5%).

### Faiblesses

- **Export** : même si la filière est le 3ème poste d'excédent commercial de la France, les excédents commerciaux se polarisent autour de quelques filières : en premier lieu les vins et spiritueux (17,3 Md€ d'exportations en 2021), suivis par l'épicerie, les céréales, et enfin, le lait et produits laitiers.
- **Habitudes de consommation contradictoires** : fort décalage par exemple entre l'attrait exprimé pour les circuits de proximité et la réalité des comportements d'achat qui persiste.

### Opportunités

- **Initiatives publiques** : pour faire face aux impacts de la crise sanitaire du Covid-19 et accompagner la relance économique, le gouvernement français a lancé dès octobre 2020 un plan de relance du commerce agroalimentaire français à l'international, qui s'articule autour de 3 axes : sécurisation des dispositifs d'exportation (assurance-crédit, logistique etc.), redéfinition de l'offre afin de consolider et de reconquérir les marchés traditionnels, et enfin, lancement d'un dispositif de communication globale porté par la nouvelle marque sectorielle **Taste France**.
- **Saisir les nouvelles tendances de fond** : augmentation de la demande alimentaire en lien avec l'accroissement de la population mondiale, des consommateurs de plus en plus responsables, l'aliment santé etc.

### Menaces

- **Fiscalité en hausse** : +1,2 Md€ depuis 2011. 20 % de la valeur ajoutée industrielle pour l'IAA mais une contribution de 50 % à l'effort fiscal depuis 2011.
- **Perte de compétitivité à l'international** : - 2 places en 10 ans, la France est dépassée successivement par l'Allemagne puis par les Pays-Bas.
- **Marges en baisse** : -7% de pertes anticipées en 2022, soit 900 M€ sur un an.
- **Destruction de valeur** : plus de 6 Md€ pour la filière alimentaire depuis 2013.
- **Inflation galopante** : sur 2 ans, l'inflation dans l'alimentation a atteint plus de 21%.
- **Autres éléments macroéconomiques** : conflit en Ukraine, influenza aviaire (débutée à l'été 2021), chocs climatiques etc.
- **Éloignement du monde agricole** avec une désagricolisation de l'alimentation de plus en plus poussée.

\* non exhaustif

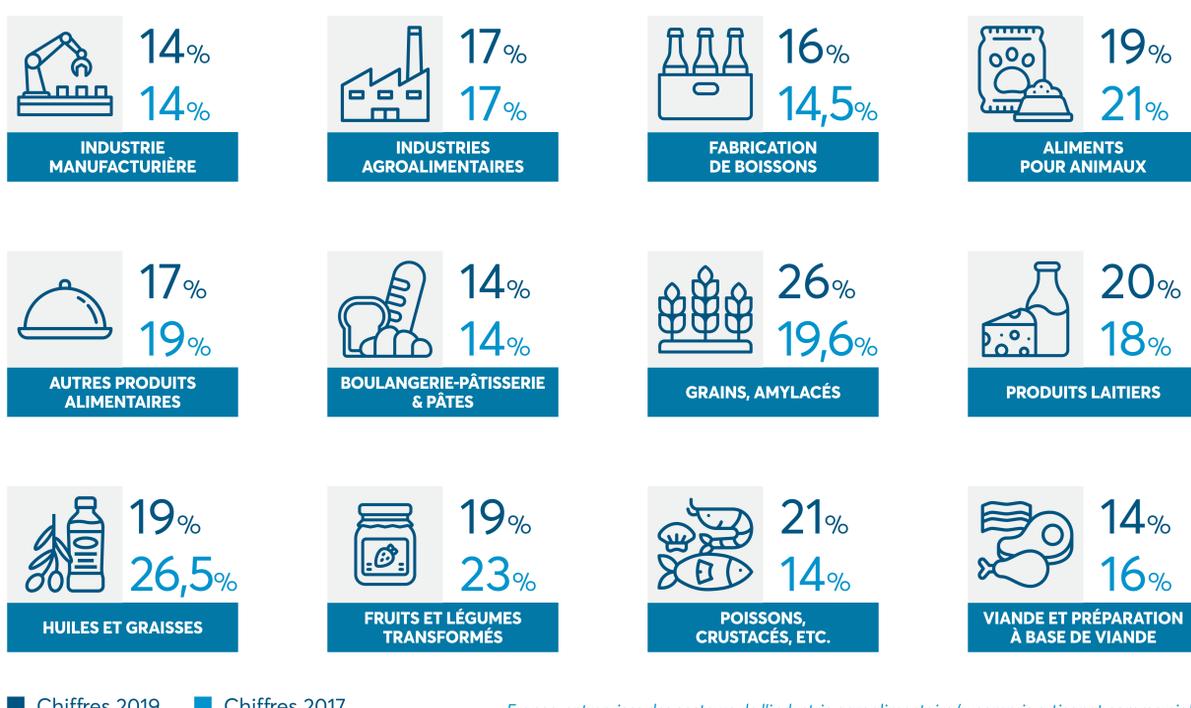
Les entreprises agroalimentaires ont des besoins de financement dans les **différentes phases de leur existence**. Le secteur étant constitué d'une très grande majorité de très petites entreprises (81% des entreprises en 2019) et de petites et moyennes entreprises (17%), les entreprises agroalimentaires ont souvent un **actionnariat familial**. En 2021, **43% des opérations de M&A** ont été réalisées par l'intermédiaire de **fonds d'investissement**, le reste étant réalisé par des **industriels**, traduisant l'attrait des fonds pour le secteur agroalimentaire. Il faut également noter que les entreprises du secteur alimentaire ont de plus forts besoins en **investissements corporels** (achats de biens et immeubles : bâtiments, usines, machines, matériel, terrains etc.).

La **rentabilité économique**<sup>1</sup> des industries agroalimentaires diminue depuis quelques années. Cependant, il est à noter que les microentreprises et PME réalisent de meilleures performances, avec des rentabilités respectivement de 13% et 9%. Cette diminution de la rentabilité s'accompagne par la stagnation du **taux d'autonomie financière**<sup>2</sup>, ce qui constitue un facteur de fragilisation de la stratégie de financement par l'emprunt des entreprises, à l'exception des PME pour lesquelles le ratio d'autonomie financière est supérieur à la moyenne de l'ensemble des catégories d'entreprises du secteur. Si les IAA ont largement recours à l'endettement pour financer leurs investissements (comparativement à l'industrie manufacturière par exemple), avec un **effet de levier important**, elles sont davantage **sensibles aux variations conjoncturelles** (aléas et effets du changement climatique, pénurie d'approvisionnement, guerre en Ukraine) et sont donc plus exposées à des difficultés de remboursement.

<sup>1</sup> Ratio entre d'une part l'excédent brut d'exploitation et, d'autre part, les immobilisations corporelles et incorporelles et le besoin en fonds de roulement.

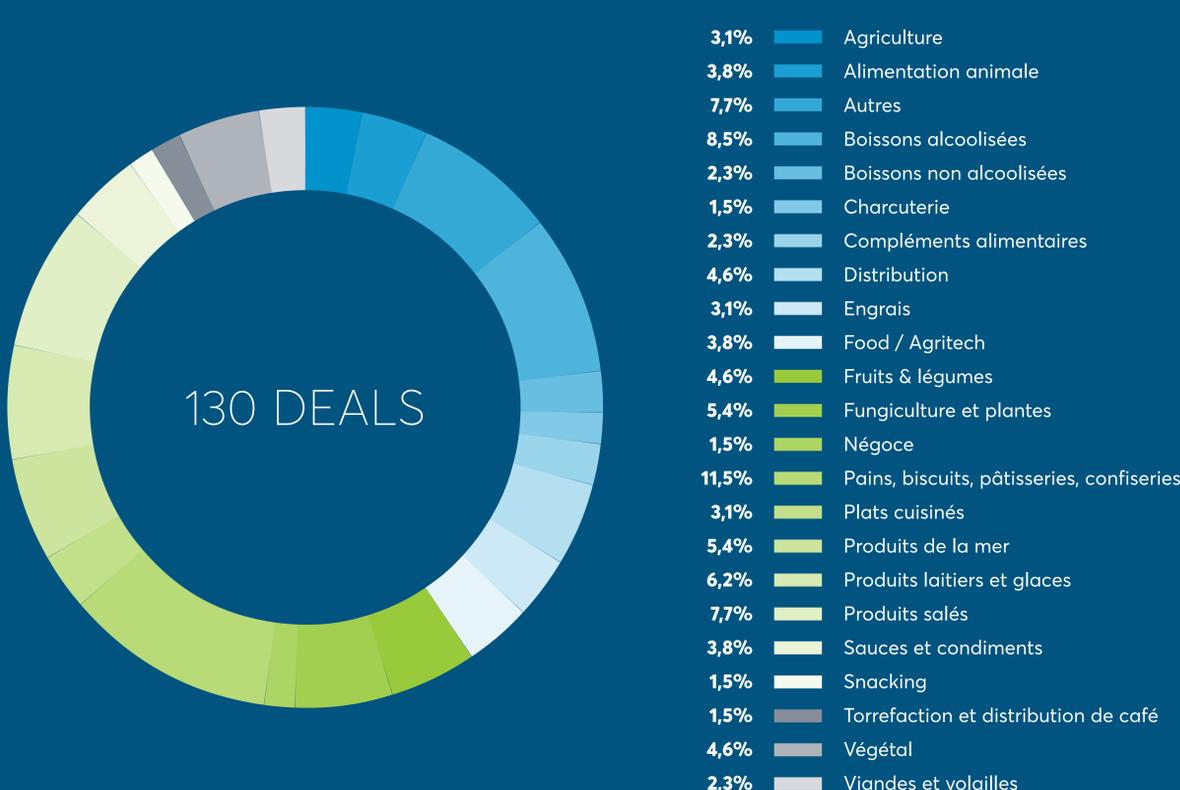
<sup>2</sup> Mesure le degré d'indépendance de l'entreprise vis-à-vis des financeurs extérieurs, notamment les banques, et correspond au ratio entre les capitaux propres et le total du bilan. Ce ratio donne une indication sur le niveau d'endettement de la société et indique notamment l'importance des fonds propres par rapport à l'ensemble des ressources à la disposition de l'entreprise.

## TAUX D'INVESTISSEMENT DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES



**130 opérations de M&A** auraient été recensées en **2022** dans le secteur de l'agroalimentaire impliquant au moins une contrepartie française (acquéreur ou cible) :

## RÉPARTITION SECTORIELLE



D'un point de vue sectoriel, les secteurs les plus dynamiques sont : le secteur de **pains, biscuits, pâtisseries et confiseries**, représentant **11,5% des opérations** réalisées dans ce secteur, suivi par les **boissons alcoolisées** avec **8,5%**, puis le secteur des **produits salés** avec **7,7%**.

Des valorisations record ont été atteintes en 2021, dépassant parfois **x10 l'EBITDA**. Néanmoins, nous pouvons constater que les multiples d'EBITDA pour le secteur agroalimentaire se situent autour de **x6 au 30.06.2022** (12 mois glissants).

## MULTIPLE MOYEN D'EBITDA PAR SECTEUR (VE/EBITDA)

Opérations M&A sur le marché français mid-market (entreprises au CA compris entre 1-200 M€)

	S2-2021	S1-2022
Services informatiques & Développement de logiciels	7,50	7,60
Services de santé & Produits pharmaceutiques	7,60	7,50
E-commerce	6,00	6,00
<b>Agro-alimentaire</b>	<b>5,90</b>	<b>5,95</b>
Services aux entreprises	5,40	5,40

Par ailleurs, les études montrent que le secteur agroalimentaire présente le **nombre moyen de parties intéressées par entreprise le plus élevé**. En moyenne, une entreprise de ce secteur a reçu une demande de la part de 13,8 acheteurs potentiels.

Pour plus d'informations sur les différentes entreprises évoluant sur ce segment de marché, veuillez vous référer à la matrice sectorielle.

# 1. Décryptage de la filière

## 1.5 Thématiques à débattre à destination des commerciaux



- + À votre niveau, avez-vous intégré la révolution numérique et technologique dans vos process de production ? (IA, IoT, big data etc.)
- + Comment faites-vous pour juguler la pénurie de matières premières, de matériaux d'emballage, et la hausse des coûts en début de chaîne d'approvisionnement ?
- + Comment faites-vous face aux deux défis majeurs qui sont actuellement la réduction du CO2 en lien avec l'Accord de Paris sur le climat d'une part, et la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement d'autre part ?



Bien que le présent rapport se concentre sur le secteur de **la production et de la transformation alimentaire**, il est important de considérer d'autres impacts intervenant dans sa chaîne de valeur.

Comme référence, nous définissons le cycle de vie des produits alimentaires de la manière suivante :





## Devoir de vigilance

Les entreprises du secteur de la fabrication d'aliments gèrent des chaînes d'approvisionnement mondiales pour se procurer une large gamme d'ingrédients. Les problèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement liés aux pratiques sociales (des horaires excessifs avec des salaires bas etc.) et environnementales (pollution due aux résidus de pesticides, aux engrais et aux produits chimiques, sédimentation importante causée par l'érosion du sol, surexploitation et extraction non durable, bien-être animal) à l'éthique ou à la corruption peuvent également entraîner des amendes réglementaires et/ou une augmentation des coûts opérationnels à long terme pour les entreprises. Le fait que l'industrie soit en contact avec les consommateurs augmente les risques de réputation liés à la performance des fournisseurs.

**Les entreprises doivent s'engager auprès de leurs principaux fournisseurs pour ce qui est de la gestion des risques environnementaux et sociaux afin d'améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement, d'atténuer les risques de réputation et, éventuellement, d'accroître la demande des consommateurs ou de saisir de nouvelles opportunités de marché.**



## Approvisionnement en matériaux et efficacité (production agricole)

Les entreprises spécialisées dans la fabrication d'aliments s'approvisionnent à travers une large gamme d'ingrédients, principalement des intrants agricoles, auprès de fournisseurs mondiaux. La capacité de l'industrie à s'approvisionner en ingrédients et à certains niveaux de prix fluctue en fonction de la disponibilité de l'offre, qui peut être affectée par le changement climatique, la pénurie d'eau, l'utilisation des sols et d'autres considérations liées à la rareté des ressources. Ces éléments présentent des risques pour la capacité à long terme d'une entreprise à s'approvisionner en matériaux et ingrédients clés.

**Les entreprises qui s'approvisionnent en ingrédients plus productifs et moins intensifs en ressources, ou qui travaillent en étroite collaboration avec leurs fournisseurs pour accroître leur capacité d'adaptation au changement climatique et aux autres risques liés à la rareté des ressources, seront mieux protégées contre la volatilité des prix et/ou les ruptures d'approvisionnement.**



Les pertes et les déchets alimentaires représentent une perte de marchandises vendables pour les entreprises du secteur et, plus largement, une perte de ressources utilisées dans la production alimentaire, notamment la terre, l'eau, la main-d'œuvre, l'énergie et les produits chimiques agricoles, ainsi qu'une contribution à l'insécurité alimentaire. En outre, les déchets alimentaires peuvent générer des émissions de gaz à effet de serre lors de leur décomposition dans les décharges. Une gestion efficace des déchets alimentaires peut offrir des opportunités financières en réduisant les coûts associés à la perte de stocks, et contribuer à améliorer la sécurité alimentaire en détournant plus efficacement les ressources alimentaires à des fins bénéfiques.

En France, environ 21% (soit presque 2 000 000 de tonnes) du total des déchets alimentaires générés proviennent du secteur de la transformation. La prévention des déchets alimentaires est une priorité essentielle pour les fabricants de produits alimentaires et de boissons, et de nombreuses entreprises l'intègre à leur système de gestion environnementale interne et à leur politique de développement durable.

Pour les fabricants, la lutte contre le gaspillage alimentaire implique une collaboration étroite avec les autres étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, tant en amont qu'en aval.

Les principales opportunités de prévention et de réduction des déchets alimentaires dans ce secteur sont l'amélioration des pratiques de transformation telles que :

- + Travailler tout au long de la chaîne de valeur sur des solutions d'emballage, notamment en recherchant des solutions d'emballage qui permettent de prolonger la durée de conservation
- + Offrir une diversité de tailles de portions et veiller à ce que l'emballage permette au consommateur d'utiliser pleinement son contenu
- + Sensibiliser les consommateurs au marquage des dates
- + Redistribuer les excédents alimentaires et promouvoir la circularité par le biais d'utilisations alimentaires, fourragères et non alimentaires
- + Introduire une meilleure planification/prévision des achats de matières premières afin d'équilibrer les prévisions de la demande et de l'offre



Les entreprises du secteur de la fabrication d'aliments dépendent d'un important approvisionnement en eau pour la cuisson, la transformation et le nettoyage des produits finis. En outre, les entreprises du secteur génèrent et doivent gérer leurs rejets d'eaux usées provenant des activités de transformation. La pénurie d'eau devenant un problème de plus en plus important, les entreprises du secteur peuvent être confrontées à des coûts opérationnels plus élevés ainsi qu'à des pénuries d'eau dues à la disponibilité physique et/ou aux réglementations.

Les entreprises peuvent gérer les risques et les opportunités liés à l'eau en :

- + Mettant en place un plan de gestion efficace de l'eau, en commençant par un audit afin d'identifier les domaines dans lesquels l'entreprise peut devenir plus économe en eau
- + Réutilisant l'eau par des méthodes telles que la collecte des eaux de pluie ou l'utilisation d'une technologie de purification qui permet de recycler l'eau
- + Utilisant des technologies intelligentes telles que des capteurs d'eau et des compteurs intelligents pour contrôler, évaluer et planifier l'utilisation de l'eau



Le secteur de la fabrication d'aliments est très dépendant de l'énergie et des carburants, qui sont les principaux intrants pour la création de valeur dans la fabrication des produits alimentaires. L'énergie est nécessaire pour faire fonctionner les grandes installations de fabrication pour la cuisson, la réfrigération et l'emballage. La production et la consommation d'énergie contribuent à des impacts environnementaux significatifs, y compris le changement climatique et la pollution, qui peuvent avoir un impact indirect, mais significatif, sur les résultats d'exploitation des entreprises de produits alimentaires transformés. L'efficacité énergétique dans la production et la distribution peut atténuer l'exposition à la volatilité des coûts de l'énergie et limiter la contribution d'une entreprise aux émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre. Les décisions concernant l'utilisation de carburants alternatifs, d'énergies renouvelables et la production d'électricité sur site par rapport à l'achat sur le réseau peuvent jouer un rôle important en influençant à la fois les coûts et la fiabilité de l'approvisionnement en énergie.

**L'investissement dans les énergies renouvelables et la recherche d'efficacité énergétique conduira à une optimisation des coûts qui se reflétera dans le compte de résultat.**



L'industrie de la viande, de la volaille et du lait en particulier présente des taux d'accidents relativement élevés par rapport à d'autres industries en raison de la prédominance des machines industrielles et des produits chimiques. Les risques aigus et chroniques courants comprennent les troubles musculosquelettiques, l'exposition aux produits chimiques et aux agents pathogènes, et les lésions traumatiques causées par les machines et les outils. Les blessures ou les décès de travailleurs peuvent entraîner des risques pour la réputation, un taux de rotation élevé, une baisse du moral et de la productivité des travailleurs, des risques de responsabilité en cas de blessure et des coûts associés en matière de soins de santé et d'indemnisation des travailleurs.

**En développant une solide culture de la sécurité et en réduisant l'exposition des employés à des situations potentiellement dangereuses, une entreprise peut se prémunir de manière proactive contre les accidents et améliorer la santé et la sécurité de ses employés.**



- + Quels sont les mécanismes en place de détection d'incidences environnementales et/ou sociales, de canaux de communication pour améliorer le dialogue avec les fournisseurs, d'identification de leurs besoins et de facilitation de ressources pour améliorer leur performance environnementale ?
- + Quel est le volume d'ingrédients provenant directement d'exploitations agricoles responsables ? Par exemple, d'agriculteurs ayant entamé une transition vers une agriculture régénératrice ou présentant certaines garanties comme des certifications en matière de durabilité.
- + Combien de tonnes d'aliments sont gaspillées ? Quelles sont les initiatives en place pour éviter le gaspillage alimentaire ? Quel est le pourcentage d'emballages recyclables, réutilisables ou compostables ?
- + Quelle est l'empreinte hydrique de l'entreprise ? Quel est le pourcentage de réutilisation d'eau ? Quelles sont les mesures en place pour la gestion efficace de l'eau ?
- + Quelle est l'intensité carbone de l'entreprise ? Quel est le pourcentage d'énergies renouvelables utilisées ? Quelles sont les mesures en place pour veiller à l'efficacité énergétique ?
- + Quel est le taux d'accidentalité de l'entreprise ? Quelles sont les mesures en place pour la prévention des risques ? (par exemple : formations, équipements). Quels sont les risques pris en compte dans celles-ci ? (par exemple : chutes et glissades, coupures, troubles musculosquelettiques dérivés des poids des charges, incendies etc.).



- **Big data** : le big data est composé de jeux de données complexes, provenant essentiellement de nouvelles sources, permettant d'avoir des données plus variées, arrivant dans des volumes croissants et à une vitesse plus élevée.
- **IA** : l'intelligence artificielle (IA) est un ensemble de théories et de techniques visant à réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine.
- **IoT** : l'Internet des Objets (IoT) est un réseau d'objets et de terminaux connectés équipés de capteurs (et d'autres technologies) leur permettant de transmettre et de recevoir des données entre eux et avec d'autres systèmes. Aujourd'hui, l'IoT est utilisé de manière intensive dans l'industrie.
- **M** : millions.
- **Md** : milliards.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les informations et données incluses dans le présent document sont la propriété d'Inbonis et sont protégées par le droit d'auteur. Pour reproduire, transmettre, transférer, diffuser, traduire, revendre ou stocker en vue d'une utilisation ultérieure à ces fins les informations et les données contenues dans le présent document, il convient de contacter Inbonis, à moins qu'Inbonis n'ait préalablement et expressément autorisé l'utilisation, la reproduction, le transfert, le stockage et/ou la diffusion totale ou partielle du présent rapport.

## MÉTHODOLOGIE

Pour l'élaboration du présent document, Inbonis a eu accès à des sources publiques (gratuites et payantes), ainsi qu'à des données quantitatives et qualitatives issues de sa propre base de données.

## CADRE LÉGAL

Le présent rapport n'est pas régi par le Règlement (CE) N°1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit. Il a été préparé par Inbonis à la demande expresse du destinataire pour son usage exclusif et selon ses conditions.

Les informations et conclusions contenues dans le présent rapport sont fournies à titre indicatif seulement et ne constituent en aucun cas un conseil en investissement ni une recommandation juridique, fiscale ou autre.

# ANALYSE DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE

**INBONIS**RATING  
THE CREDIT RATING AGENCY FOR SME

+33 685 24 63 95

info@inbonis.com

**inbonis.com**